

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

CONSULTATION PUBLIQUE
MONTRÉAL, UN AVENIR À CULTIVER



*L'Union des
producteurs
agricoles*

LE 14 JUIN 2012

ISBN 978-2-89556-118-7

DÉPÔT LÉGAL, 2^e trimestre 2012

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	2
AGRICULTURE OU JARDINAGE URBAIN.....	3
LE JARDINAGE URBAIN, UNE ACTIVITÉ POPULAIRE À ENCOURAGER.....	6
DES PROJETS DE MAILLAGE BÉNÉFIQUES POUR LA COMMUNAUTÉ.....	7
APPEL À LA PRUDENCE QUANT À L'ÉLEVAGE EN VILLE	8
L'AGRICULTURE URBAINE COMMERCIALE, UNE AVENUE INTÉRESSANTE.....	12
EN CONCLUSION.....	13

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Au fil de son histoire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a travaillé avec conviction à de nombreuses réalisations : le crédit agricole, le coopératisme agricole et forestier, l'électrification rurale, le développement éducatif des campagnes, la mise en marché collective, la reconnaissance de la profession agricole, la protection du territoire agricole, l'implantation de l'agriculture durable et même le développement de la presse québécoise avec son journal *La Terre de chez nous*, etc. Depuis sa fondation, l'Union contribue donc au développement et à l'avancement du Québec.

L'action de l'UPA et de ses membres s'inscrit au cœur du tissu rural québécois; elle façonne le visage des régions à la fois sur les plans géographique, communautaire et économique. Maximisant toutes les forces vives du terroir québécois, l'ensemble des productrices, producteurs agricoles et forestiers ont mis l'agriculture et la forêt privée du Québec sur la carte du Canada et sur celle du monde entier.

Aujourd'hui, l'Union regroupe 16 fédérations régionales et 25 groupes spécialisés. Elle compte sur l'engagement direct de plus de 2 400 productrices et producteurs à titre d'administrateurs. Son action trouve des prolongements aussi loin qu'en Europe, dans ses interventions auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à réclamer l'exception agricole au nom de la souveraineté alimentaire ou en Afrique pour le développement de la mise en marché collective par le biais de sa corporation UPA Développement international.

Bien ancrés sur leur territoire, les 42 298 agriculteurs et agricultrices québécois investissent, bon an mal an, quelque 697 M\$ dans l'économie régionale du Québec. Les 35 000 producteurs forestiers, quant à eux, récoltent de la matière ligneuse pour une valeur annuelle de plus de 350 millions, contribuant ainsi aux 73 000 emplois directs que génère l'industrie forestière en région.

Dans la même veine, près de 30 000 exploitations agricoles, majoritairement familiales, procurent de l'emploi à plus de 53 000 personnes. Chaque année, le secteur agricole québécois génère des recettes avoisinant les 7 G\$, ce qui en fait la plus importante activité du secteur primaire au Québec et un acteur économique de premier plan, particulièrement dans nos communautés rurales.

Avec l'Union, les agriculteurs et agricultrices du Québec de même que les producteurs forestiers se sont donné des moyens pour se développer. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de cultiver et de nourrir le Québec, tout en contribuant significativement à son développement durable.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'UPA tient à remercier l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de lui permettre d'exprimer son point de vue dans le cadre de sa consultation sur l'agriculture urbaine. Nous souhaitons que les fruits de notre réflexion puissent jeter un regard éclairé et permettent à la Ville de Montréal de se doter d'une vision cohérente et complète quant à la place que doit occuper l'agriculture dite « urbaine » dans le Montréal de demain, et de se positionner par rapport à ce phénomène de plus en plus populaire.

Dans l'ensemble, l'Union salue les diverses initiatives de **jardinage urbain** que l'on retrouve à Montréal et dans plusieurs autres villes du Québec et souligne particulièrement les nombreuses retombées positives de ses projets dans le milieu communautaire. En ce sens, nous adhérons à la démarche visant à promouvoir ce type d'activité auprès de la population. Cette forme d'agriculture s'inscrit d'ailleurs en complémentarité à notre vision de ce que devrait devenir la future politique québécoise agricole et alimentaire du Québec. Intitulée ***Le pouvoir de se nourrir***, notre vision repose sur une agriculture réalisée par une multitude de fermes, ancrées dans toutes les régions, fournissant à la population des aliments sains, produits dans une perspective de développement durable et d'équité, répondant aux attentes de la population.

Nous tenons à soulever quelques questions concernant certaines initiatives qui pourraient se développer en zone urbaine, notamment en matière d'élevage d'animaux et d'apiculture. Notre expertise en tant que professionnels de l'agriculture nous amène à partager notre expérience et à adresser certaines mises en garde quant aux différentes formes d'élevage qui pourraient être pratiquées en ville et à lancer un appel à la prudence en raison d'éventuels problèmes de cohabitation avec le voisinage et, même ultimement, de santé publique.

Par ailleurs, dans le cas de projets d'**agriculture urbaine de nature commerciale**, l'Union se sent plus directement interpellée puisque la nature des activités rejoint celle de nos membres. À cet égard, nous devons nous assurer que le soutien offert aux fermes urbaines « commerciales » soit équitable par rapport à nos producteurs ruraux. Nous croyons que ces entreprises doivent bénéficier des mêmes avantages que tout producteur agricole. Elles doivent aussi répondre aux mêmes exigences liées au statut de producteur agricole et être soumises à l'ensemble des règles en vigueur.

AGRICULTURE OU JARDINAGE URBAIN

De façon générale, on peut définir l'agriculture comme étant l'ensemble des activités ayant pour objet la culture des terres et des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme. Du côté de l'agriculture dite urbaine, plusieurs s'entendent pour dire que c'est tout simplement la culture de plantes comestibles ou l'élevage d'animaux dans une ville.

Historiquement, le territoire de l'île de Montréal a constitué un lieu extraordinaire pour la pratique de l'agriculture. Ses terres riches et fertiles ont permis une production prospère qui, avec la venue de l'industrialisation au début du XXe siècle, a décliné au profit de l'urbanisation. Malgré cette conjoncture, une proportion de Montréalais, fidèles à leurs racines terriennes, ont su profiter de la grande qualité des sols et ont toujours pratiqué des activités de jardinage.

Alors qu'auparavant, la notion d'agriculture urbaine était surtout associée aux jardins communautaires et collectifs ainsi qu'aux petits potagers familiaux, elle prend maintenant plusieurs autres formes dont celle de la production maraîchère de masse sur les toits avec de nombreux projets, dont celui des populaires Fermes Lufa, l'élevage d'abeilles, et même l'arrivée de poules pondeuses en ville! Aujourd'hui, l'agriculture urbaine ne se limite donc pas qu'au jardin domestique; plusieurs projets comptent sur une surface et une production significatives et engendrent des retombées multiples.

Une forme d'agriculture complémentaire

L'agriculture urbaine est en plein essor à Montréal, au Québec, ainsi que dans plusieurs villes des États-Unis et d'Europe. Même si certains prétendent qu'il ne s'agit rien de plus que d'un retour aux potagers familiaux d'antan, d'autres, dont le Fonds mondial pour l'alimentation (FAO), affirment qu'il s'agit d'une des solutions pour faire face aux besoins de sécurité alimentaire, aux défis de l'urbanisation et de la périurbanisation, notamment dans les villes des pays pauvres. Selon la FAO, l'agriculture urbaine représenterait à l'échelle de la planète 15 % de la production alimentaire et toucherait plus de 800 millions de personnes¹.

Du côté du Québec, la réalité est tout autre. Notre modèle d'agriculture se pratique presque exclusivement en zone rurale. Pour nourrir notre monde, le Québec peut compter près de 43 000 producteurs et productrices, établis dans les 30 000 fermes que l'on retrouve partout en province. Ces derniers vendent annuellement environ 6,5 G\$ de produits agricoles. Pour le seul secteur des légumes (production maraîchère), on compte plus de 1 800 producteurs québécois qui cultivent l'équivalent de 37 000 hectares de terres, pour

¹ L. MOUGEOT, *Cities Feeding People: An Examination of Urban Agriculture in East Africa*. Centre de recherche pour le développement international (CRDI), Ottawa, Canada, 1994.

une valeur commerciale de 280 M\$². À l'échelle du Québec, le total des superficies en culture se chiffre à 1 900 000 hectares³.

À titre de comparaison, la superficie d'une ferme moyenne en culture maraîchère s'élève à environ 48 hectares⁴, alors qu'à Montréal, on estime que 25 hectares sont consacrés à des projets d'agriculture de type urbaine⁵. Quant au territoire cultivable en zone verte à Montréal (incluant L'Île-Bizard), il serait de l'ordre de 1 000 hectares⁶. C'est donc dire tout le poids qu'occupe l'agriculture rurale lorsqu'il est question de subvenir aux besoins de l'ensemble de la population. On comprend que les divers projets de jardinage urbain, même s'ils sont de plus en plus nombreux, se positionnent ici comme des activités complémentaires en marge de l'agriculture qui se pratique à la campagne.

Une reconnaissance de la profession agricole

Certains pourraient vouloir opposer l'agriculture urbaine (jardinage, loisirs, etc.) à l'agriculture rurale, celle qui nourrit la grande majorité de la population. Bien qu'il existe de grandes distinctions entre les deux types de pratique, nous croyons qu'elles poursuivent des objectifs différents et qu'elles sont complémentaires. Nous percevons plutôt dans le mouvement d'agriculture urbaine, et même dans le choix du mot « agriculture », une forme de reconnaissance et d'appui à la profession agricole.

Le pouvoir de se nourrir

L'agriculture québécoise présente de multiples facettes par ses modèles de gestion et de production, la taille des fermes, l'emplacement géographique, etc. L'agriculture urbaine s'inscrit dans cette multiplicité. Un peu comme à l'exemple des marchés publics et des projets d'agriculture soutenue par la communauté, tels les paniers d'Équiterre qui connaissent une grande popularité, les initiatives d'agriculture urbaine viennent répondre aux besoins des consommateurs qui désirent connaître la provenance de leurs aliments et se rapprocher du monde agricole.

L'UPA aborde positivement cette diversité. Pour l'Union, l'agriculture urbaine constitue un mouvement citoyen qui vient sensibiliser la population à l'importance de l'agriculture, de l'achat local et responsable, ainsi qu'aux bienfaits de consommer des aliments frais et de qualité. Cette forme d'agriculture s'inscrit d'ailleurs en complémentarité à notre vision de ce que devrait devenir la future politique québécoise agricole et alimentaire du Québec. Intitulée Le pouvoir de se nourrir, notre vision repose sur une agriculture réalisée par une multitude de fermes, ancrées dans toutes les régions, fournissant à la population des

² STATISTIQUE CANADA. *Recensement de l'agriculture*, 2011.

³ STATISTIQUE CANADA. *Recensement de l'agriculture*, 2011.

⁴ MAPAQ. *Portrait et priorités du secteur maraîcher québécois*, [En ligne], mai 2007.

[http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait_secteurmaraicher.pdf] (Consulté le 7 juin 2012)

⁵ AGRICULTURE URBAINE MTL. *Historique récent de l'agriculture urbaine à Montréal*, [En ligne], 2011.

[<http://agriculturemontreal.com/historique-recent-agriculture-urbaine-montreal>] (Consulté le 8 juin 2012)

⁶ COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. *Portrait statistique des activités et du territoire agricoles de la Communauté métropolitaine de Montréal*, 2010.

aliments sains, produits dans une perspective de développement durable et d'équité, répondant à leurs attentes.

Les multiples retombées de l'agriculture urbaine

Pour les citoyens, les retombées des projets d'agriculture urbaine sont nombreuses et peuvent prendre différentes formes dont celles de favoriser la consommation de fruits et de légumes frais et de diminuer, pour celui qui la pratique, le coût de son panier d'épicerie. Sur le plan environnemental, ils peuvent également permettre d'améliorer la qualité de l'air, réduire les îlots de chaleur, diminuer les eaux de ruissellement et valoriser la biodiversité. Ces seules fonctions auront sans doute pour effet de reconnecter la population à son environnement, lui faire prendre conscience du milieu qui l'entoure et de l'importance de préserver les espaces verts ainsi que les terrains propices à ses activités d'agriculture. À cet égard, les gens habitant la ville seront plus à même de comprendre l'importance et même l'urgence pour les producteurs de protéger leurs terres contre l'étalement urbain et les autres usages non agricoles de ce territoire qui ne représente, rappelons-le, que 2 % de la superficie du Québec.

LE JARDINAGE URBAIN, UNE ACTIVITÉ POPULAIRE À ENCOURAGER

La très grande majorité des initiatives d'agriculture urbaine que l'on retrouve actuellement en territoire montréalais tourne autour des activités de jardinage et de culture maraîchère. On pense ici aux jardins résidentiels, communautaires et collectifs, aux jardins d'entreprise, à la culture en pots, sur les toits et dans les ruelles, à l'arboriculture fruitière, le jardinage en serre sur les toits, etc. Selon des statistiques récentes, près de 30 % de la population montréalaise pratiquerait l'agriculture urbaine, sous l'une de ces formes ⁷.

L'Union voit d'un bon œil ces activités de jardinage et de culture maraîchère et encourage la population à cultiver son coin de terre, si petit soit-il. Par cette pratique, les citoyens peuvent être sensibilisés au travail colossal qu'il y a derrière chaque aliment qu'ils consomment. Ils sont à même de constater toute l'expertise et le talent derrière la pratique d'une agriculture professionnelle, à plus grande échelle. Ils peuvent alors réaliser l'importance des activités et du territoire agricole québécois.

Pour mieux comprendre les aléas du métier d'agriculteur

Pour l'Union, l'agriculture urbaine constitue une façon moderne de se rapprocher des producteurs agricoles, mieux comprendre une facette de l'agriculture et connaître les nombreuses contraintes avec lesquelles les agriculteurs doivent composer, telles que les conditions météorologiques, la qualité des sols, l'utilisation des fertilisants et des engrais, le contrôle des insectes et des ravageurs, etc. Alors que les contacts entre les gens de la ville et ceux de la campagne sont de moins en moins fréquents, l'agriculture urbaine peut venir créer un pont et ramener un peu de campagne à la ville.

Pour favoriser l'achat local

La popularité de l'agriculture urbaine peut aussi permettre de valoriser le concept d'achat local, si cher aux producteurs agricoles et à l'Union. En produisant une partie de leurs fruits et légumes, les consommateurs seront d'autant plus sensibilisés à l'importance d'acheter localement auprès des producteurs agricoles du Québec. Ils pourront ainsi, à leur tour, encourager l'économie locale, réduire leur empreinte sur l'environnement en misant sur le développement durable, cultiver leur fierté, mais également savourer des aliments frais et goûteux : les produits ayant peu voyagé procurent un avantage côté fraîcheur et saveur.

Rappelons que seuls 33 % des produits alimentaires consommés par les Québécois proviendraient des fermes du Québec. Si l'engouement entourant l'agriculture urbaine peut faire accroître ce pourcentage, l'agriculture québécoise, dans son ensemble, ne s'en portera que mieux.

⁷ AGRICULTURE URBAINE MTL. *Historique récent de l'agriculture urbaine à Montréal*, [En ligne], 2011. [<http://agriculturemontreal.com/historique-recent-agriculture-urbaine-montreal>] (Consulté le 8 juin 2012)

DES PROJETS DE MAILLAGE BÉNÉFIQUES POUR LA COMMUNAUTÉ

Des retombées sociales positives

De prime abord, plusieurs des initiatives d'agriculture urbaine possèdent une vocation sociale. Pensons ici aux potagers communautaires et aux jardins collectifs qui viennent briser l'isolement urbain. On retrouve également de plus en plus de projets qui arrivent à se mailler avec le secteur communautaire et profiter à l'ensemble de la collectivité et aux plus démunis. Par exemple, on voit s'implanter des projets où la récolte de légumes et de fruits en provenance de jardins d'entreprises ou de jardins institutionnels est remise à des organismes de quartier offrant des services de banque alimentaire, d'achats regroupés ou de cuisine collective. L'UPA salue ce type de projets qui met de l'avant des valeurs de solidarité, d'entraide, de valorisation de l'achat local et de l'agriculture, de respect de l'environnement, etc., autant de valeurs que partage l'Union.

Un lieu d'éducation

Parmi les nombreux projets d'agriculture urbaine, on note aussi la présence de plus en plus marquée de jardins dans les écoles. Les jeunes vivant une expérience bien concrète de jardinage en milieu scolaire, l'Union fait le pari que ceux-ci seront plus sensibles à la provenance des aliments qu'ils consomment. Ils seront plus en mesure de faire un lien direct avec le contenu de leur assiette, valoriser l'achat local et l'agriculture et mieux comprendre les différents enjeux auxquels doivent faire face les producteurs agricoles. L'Union encourage ce type de projets, qu'elle juge particulièrement intéressants et constructifs pour la jeunesse et l'ensemble de la société.

APPEL À LA PRUDENCE QUANT À L'ÉLEVAGE EN VILLE

Ces dernières années, le Québec semble suivre le récent engouement nord-américain pour l'élevage urbain de petits animaux (volailles, lapins, abeilles). Bien que cela puisse rapprocher le citoyen de la façon dont sont produits certains aliments, l'élevage en soi ne peut s'improviser et doit se réaliser selon les règles de l'art et dans le respect des nombreuses réglementations en vigueur.

Notre expertise en tant que professionnels de l'agriculture nous amène à adresser certaines mises en garde quant à divers aspects liés à l'élevage en ville. Cet appel à la prudence porte plus particulièrement sur la réglementation applicable, les questions de santé publique et de salubrité, celles de la santé et du bien-être des animaux ainsi que sur les nuisances potentielles pour l'environnement et le voisinage en milieu urbain.

L'Union n'est d'ailleurs pas la seule à être préoccupée par ces questions. Des médecins vétérinaires œuvrant tant à la fonction publique qu'au secteur privé ont produit de la documentation fournissant un certain nombre de consignes et de mises en garde relativement à l'élevage urbain.

En prenant comme exemple les élevages de poules et d'abeilles, les plus fréquents à ce jour, nous tenons à rappeler aux membres de l'Office certaines obligations et quelques éléments à considérer avant de se lancer dans un projet d'élevage en ville.

La réglementation

Le citoyen qui désire développer un projet d'élevage d'animaux doit vérifier l'existence d'un règlement municipal. Le cas échéant, ce dernier dictera les conditions à suivre pour ce faire telles que permis, nombre d'animaux, type d'enclos, etc.

Il faut également savoir que les animaux comme les poules et les abeilles peuvent être affectés par des maladies, dont certaines sont dites à déclaration obligatoire. Ainsi, tant au niveau du gouvernement fédéral que provincial⁸, la législation oblige le propriétaire d'un animal à déclarer sans délai à un médecin vétérinaire la présence d'une maladie déclarable, contagieuse ou parasitaire.

Même du côté des abeilles, la Loi sur la protection sanitaire des animaux comporte des règlements pour la désignation de maladies contagieuses ou parasitaires les affectant,

⁸ La Loi sur la santé des animaux de juridiction fédérale prévoit notamment que « le propriétaire d'un animal ou toute personne en ayant la possession, la responsabilité ou la charge des soins est tenue de déclarer sans délai au plus proche vétérinaire-inspecteur la présence d'une maladie déclarable ou d'une substance toxique chez l'animal ou dans son milieu de vie, de même que tout fait indicatif à cet égard ». La Loi sur la protection sanitaire des animaux de juridiction provinciale prévoit que « le propriétaire ou le gardien d'un animal doit déclarer à un médecin vétérinaire la présence de tout fait indicatif d'une maladie contagieuse ou parasitaire, d'un agent infectieux ou d'un syndrome qui se manifeste chez cet animal. »

l'obligation sur l'enregistrement des propriétaires d'abeilles, les distances à respecter pour l'emplacement des ruches d'un chemin public ou d'une habitation et, dans ce dernier cas, les exigences des clôtures qui doivent entourer les ruches.

Même en supposant une formation minimale sur l'élevage de poules et des abeilles, l'Union s'interroge à savoir comment le citoyen sera en mesure de reconnaître les signes cliniques d'un problème de santé chez ces dernières, sans parler d'une maladie déclarable.

La santé publique et la salubrité

En plus de devoir posséder de solides connaissances pour reconnaître les symptômes d'une maladie, l'éleveur urbain devra aussi avoir accès à un médecin vétérinaire spécialisé dans le type d'élevage concerné, ce qui risque d'être plus difficile en ville où la majorité des cliniques vétérinaires sont spécialisées dans le domaine des animaux de compagnie.

Certaines maladies affectant la volaille, comme l'influenza aviaire, sont transmissibles à d'autres oiseaux d'élevage commercial, notamment par le biais d'autres volatiles sauvages bien présents en ville tels que pigeons, corneilles, etc. Ces maladies peuvent générer des impacts économiques importants⁹ sans compter les risques pour la santé humaine. Dans ce contexte et dans la mesure où les éleveurs ruraux doivent s'enregistrer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour élever leurs volailles, nous croyons que les éleveurs urbains devraient être soumis à la même exigence, notamment pour faciliter les interventions sanitaires en cas d'éclosion d'épidémie comme l'influenza aviaire.

De plus, les œufs, les plumes et les fientes risquent d'être contaminés par des bactéries comme *Salmonella* ou *Campylobacter*, qui peuvent causer des toxi-infections comme des gastro-entérites, particulièrement chez les enfants et les personnes âgées. À titre d'exemple, un article paru dans le *USA Today* rapportait deux cas de toxi-infections causés par *Salmonella* qui étaient reliés à l'élevage d'arrière-cour (*Backyard chicken farming*)¹⁰. Ces risques sont accrus si les éleveurs et leur famille traitent les poules comme s'il s'agissait d'animaux de compagnie, ce qu'ils ne sont pas.

L'apiculture urbaine peut constituer un complément à l'agriculture citadine en ce que les abeilles jouent un rôle crucial dans la pollinisation des plantes et du jardin. Cependant, bien qu'elles soient domestiquées, elles ont conservé leur instinct naturel et n'hésiteront pas à piquer pour se défendre. Le principal risque demeure ici que plusieurs personnes peuvent être allergiques aux piqûres d'abeilles sans le savoir et les réactions peuvent varier de minimales à très graves, telles un choc anaphylactique, pouvant même causer le décès d'une personne qui serait hypersensible.

⁹ Quelque 18 millions de poulets détruits, pertes économiques directes et indirectes d'un demi-milliard de dollars en Colombie-Britannique en 2004. OCCOIPC. Rapport annuel 2004, [En ligne] [http://www.chep-poic.ca/pdf/Annual_Reports/2004/CBHEMA%20Annual%20Report%202004.pdf] (Consulté le 6 juin 2012).

¹⁰ Carl D. WALSH, *Salmonella traced to backyard chicken farms*, *USA Today*, 25 août 2011.

Même si cet aspect fait partie de la réalité liée à l'apiculture, cela implique, en milieu urbain, des conséquences nouvelles et potentiellement plus graves, compte tenu de la densité de la population. C'est d'ailleurs pourquoi certains groupes d'intérêt demandent au MAPAQ d'établir une réglementation propre à l'apiculture en zone urbaine et d'instaurer une formation¹¹.

Enfin, si le propriétaire distribue les produits de son élevage ou de ses ruches, il importe qu'il connaisse les règles de salubrité à respecter et qu'il soit bien conscient des risques de poursuites potentielles en responsabilité civile, advenant des problèmes liés à l'innocuité des aliments. En plus de risquer d'affecter la santé des individus, un tel événement pourrait avoir pour effet d'entacher la perception des consommateurs à l'endroit de la qualité des produits agricoles québécois.

La santé et le bien-être animal

En matière de sécurité et de bien-être des animaux, la Loi sur la protection sanitaire des animaux de juridiction provinciale, prévoit, entre autres, que le propriétaire de l'animal doit s'assurer que la sécurité et le bien-être de ce dernier ne sont pas compromis, et précise certains soins de base.

L'Union s'interroge sur les connaissances des éleveurs urbains quant aux besoins spécifiques des poules pondeuses lorsque l'on parle d'alimentation et de soins appropriés. Bien entendu, l'éleveur urbain doit fournir aux volailles une alimentation adéquate et un accès à de l'eau fraîche sur une base quotidienne. Au niveau du lieu d'élevage, il doit aussi apporter des modifications à son arrière-cour et consacrer un temps quotidien aux soins. Lorsqu'il fait chaud, les poules doivent avoir accès à un lieu ombragé et en hiver, à une source de chaleur dans leur abri. Ce dernier devra d'ailleurs être clôturé, d'une part, pour répondre à une exigence de la Loi provinciale précitée pour prévenir la dispersion de l'influenza aviaire et, d'autre part, pour les protéger des animaux importuns. Au-delà de ces soins de base, les poules pourront quand même nécessiter des vaccins et des soins de santé prodigués par un médecin vétérinaire spécialisé.

À défaut d'une formation adéquate afin de s'assurer de bien saisir l'ampleur de ce que l'élevage urbain exige et sachant qu'une poule peut vivre de 7 à 10 ans, bien des propriétaires pourraient décider de se défaire de leurs poules, particulièrement à l'arrivée de l'hiver. Si ce type d'élevage était autorisé et devenait populaire, les municipalités auraient sans doute à prévoir des refuges appropriés.

Depuis juin 2011, après s'être assurée de la collaboration du MAPAQ et d'un médecin vétérinaire, la FPOCQ, membre affiliée à l'Union, participe à un projet pédagogique d'élevage de poules pondeuses dans Rosemont – La Petite-Patrie.

¹¹ Étienne LABERGE, *Les abeilles arrivent en ville*, *Le Journal de Montréal*, 8 novembre 2011, p.12.

Les nuisances et la cohabitation

En ce qui a trait aux consignes fournies par la FPOCQ, on y précise qu'une poule produit plus ou moins deux livres d'excréments par semaine. Dans la mesure où le fumier de volaille en raison de sa forte odeur et sa teneur élevée en minéraux (phosphore) est difficilement compostable à l'échelle résidentielle, les villes, si l'élevage urbain prenait de l'ampleur, devraient prévoir des modalités d'élimination du fumier. La disposition des poules mortes peut également être problématique dans la mesure où bien des municipalités n'acceptent pas que des animaux morts soient ajoutés aux déchets domestiques.

La moulée des poules peut également attirer la vermine ou les animaux domestiques du voisinage. De plus, le caquètement des poules et les odeurs du fumier pourraient être la source de plaintes du voisinage. Les municipalités devront prévoir les effectifs nécessaires pour y répondre.

Pour les abeilles, hormis la formation de base qui semble faire consensus, l'apiculteur urbain doit être conscient qu'il lui faudra effectuer la gestion des ruches, telle qu'extraction du miel, nourrissage des abeilles que l'on aura privées de leur réserve de miel, ainsi que des suivis sanitaires réguliers, car les abeilles sont très sensibles aux parasites, tels que, acariens, varroas, virus, etc., qui pourraient très bien s'inviter dans un rucher voisin. À défaut de bien connaître les besoins biologiques des abeilles et la gestion d'une colonie, leur bourdonnement, la crainte des piqûres et leur essaimage potentiel pourraient également soulever des problématiques allant à l'encontre du bon voisinage.

L'AGRICULTURE URBAINE COMMERCIALE, UNE AVENUE INTÉRESSANTE

Comme nous l'avons vu précédemment, l'agriculture en ville peut prendre une multitude de formes. Même si la grande majorité des projets mis de l'avant sont à but non lucratif, il en existe d'autres à caractère commercial.

Le plus connu est sans aucun doute celui des Fermes Lufa, l'une des plus grandes serres commerciales au monde installées sur un toit. Cette entreprise, productrice de fruits, légumes et fines herbes en culture hydroponique, membre de l'UPA, produit et vend des paniers à plus de 1 000 familles.

Pour l'Union, les projets à caractère commercial, comme celui des serres sur les toits, s'avèrent intéressants et viennent répondre à un marché de créneau. Grâce à une technologie avant-gardiste, les producteurs réussissent à cultiver une multitude de fruits et légumes et à livrer le tout dans les 24 heures après la cueillette.

Malgré l'intérêt et le potentiel pour les projets agricoles de nature commerciale, nous devons demeurer vigilants et nous assurer que le soutien offert aux fermes urbaines commerciales soit équitable par rapport à celui dispensé aux producteurs ruraux.

Il convient de rappeler que l'Union a pour mandat de représenter l'ensemble des producteurs agricoles, peu importe la taille de l'entreprise, son emplacement et son type de production. Elle doit défendre leurs intérêts, offrir les mêmes services et représenter leur position. Pour nous, ces entreprises doivent bénéficier des mêmes avantages que tout producteur agricole. Elles doivent aussi répondre aux mêmes exigences liées au statut de producteur agricole, être soumises aux règles de salubrité, d'environnement, de traçabilité, etc., tout comme avoir accès aux programmes de soutien. Pour l'Union, il s'agit tout simplement d'une question d'équité envers l'ensemble des producteurs agricoles du Québec, qu'ils pratiquent en zone urbaine ou rurale.

EN CONCLUSION

De façon générale, l'Union se positionne positivement par rapport à l'agriculture urbaine, un mouvement populaire qui permet de s'initier au concept de l'alimentation de proximité, de valoriser et de mieux comprendre certains aspects de l'agriculture, de développer des projets à vocation sociale dont les bénéfices rejaillissent sur l'ensemble de la communauté et auprès des plus démunis, et même, de sensibiliser le consommateur à l'importance de l'achat local.

Notre expertise en tant que professionnels de l'agriculture nous amène toutefois à adresser certaines mises en garde quant à divers aspects liés à l'élevage en ville. Cet appel à la prudence porte plus particulièrement sur la réglementation applicable, les questions de santé publique et de salubrité, celles de la santé et du bien-être des animaux, ainsi que sur les nuisances potentielles pour l'environnement et le voisinage en milieu urbain.

Du côté des projets d'agriculture urbaine de nature commerciale, nous nous sentons plus directement interpellés, puisque la nature des activités rejoint celle de nos membres. Ainsi, nous devons nous assurer que le soutien offert aux fermes urbaines commerciales soit équitable par rapport à nos producteurs ruraux. Nous croyons que ces entreprises doivent bénéficier des mêmes avantages que tout producteur agricole. Elles doivent aussi répondre aux mêmes exigences liées au statut de producteur agricole et être soumises à l'ensemble des règles applicables.

En guise de conclusion, l'Union offre sa collaboration, son expertise et ses connaissances à la Ville de Montréal pour participer à certaines activités qui pourraient découler de la présente consultation sur l'agriculture urbaine.